

Régime financier – tarifs applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 (demandeurs et titulaires)

Conformément au règlement particulier « Certification des opérateurs » OP-RP-01/02/03 concernant les conditions financières, ce document fixe le montant des prestations à régler par le demandeur d'une certification ou le titulaire. Ces montants font l'objet d'une révision périodique et sont applicables pour toute opération exécutée dans la période de référence.

Les frais dus au centre de préparation à l'examen ne figurent pas dans ce document et doivent être versés directement à ce dernier.

Prestations	-	Tarif H.T	Tarif T.T.C (TVA 20%)
1. Frais administratif			
Frais de 1 ^{ère} inscription dus par l'entreprise ¹		201,00 €	241,20 €
2. Frais de traducteur/interprète²			
Par jour		566,00 €	679,20 €
Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront facturés après la prestation sur la base de dépenses réelles (facture complémentaire adressée par l'ACQPA)			
3. Frais d'examen de niveau 1 et 2			
Option(s) passée(s) ³	Option(s) obtenues par extension		
a	-	898,00 €	1 077,00 €
ab	e	898,00 €	1 077,00 €
ac	-	898,00 €	1 077,00 €
ad	be	898,00 €	1 077,00 €
ae	-	1 076,00 €	1 291,20 €
abc	e	1 682,00 €	2 018,40 €
b	-	949,00 €	1 138,80 €
c	-	949,00 €	1 138,80 €
d	b	949,00 €	1 138,80 €
acd	be	1 794,00 €	2 152,80 €
e	-	633,00 €	759,60 €
f	-	921,00 €	1 105,20 €
g	-	873,00 €	1 047,60 €
4. Frais de renouvellement du certificat niveau 1 et 2 (sur dossier : à 3 et 6 ans)			
Frais d'instruction ⁴		229,00 €	274,80 €
5. Frais de renouvellement du certificat niveau 1 et 2 (examen : à 9 ans)			
Frais d'instruction et d'examen ⁵		517,00 €	620,40 €
6. Frais d'examen de niveau 3			
Instruction du dossier (<i>Étude de la recevabilité et entretien préalable</i>)		235,00 €	282,00 €
Frais d'examen		627,00 €	752,40 €
7. Frais de renouvellement du certificat niveau 3			
Frais d'instruction du dossier		230,00 €	276,00 €

Conditions relatives aux dossiers d'inscription aux examens et aux dossiers de renouvellement⁶

En cas d'annulation, de report ou d'absence d'un candidat à une session d'examen (certification initiale ou re-certification), pour un motif autre qu'un cas de force majeure dûment justifié, notamment (Maladie, Accident et Deuil).

Les frais de certification restent dus par l'entreprise selon les dispositions suivantes :

- 30 % des frais de certification si l'ACQPA est informée entre deux (2) et trois (3) semaines avant la date de l'examen
- 100 % des frais de certification si l'ACQPA est informée moins de deux semaines avant la date de l'examen

Le demandeur est tenu de régler, dès réception, la facture reçue par mail à l'adresse facture-invoice@acqpa.com.

L'ACQPA ne pourra valider la demande de certification qu'après règlement intégral de la facture. A défaut de validation par l'ACQPA, la demande de certification ne pourra être traitée.

¹ Frais de droit d'entrée – ouverture de compte, payable une seule fois

² Si nécessaire. Un traducteur/interprète par langue, certification initiale ou renouvellement à 9 ans.

³ Options : a) Préparation de surface par projection à l'abrasif b) Application de peinture par pulvérisation
c) Métallisation d) Revêtement : spéciaux et spécifiques en silicate d'éthyle de zinc
e) Application à la brosse et au rouleau f) Décapage à l'eau UHP (Ultra Haute Pression)
g) Application sur béton

⁴ Quel que soit le nombre d'options

⁵ Quel que soit le nombre d'options

⁶ Virements bancaires : indiquer impérativement le nom du candidat et le numéro de facture